

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES**

17 mai 2018 À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, jeudi le 17 mai 2018, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Bélanger
Madame Tania Gagnon-Malenfant
Messieurs Frédéric Bastille
Jean-Claude Caron

Étaient absents Mesdames Louiselle Rioux et Nancy Gagné de même que M. Frédéric Leblond

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Alain Bélanger, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Les membres du conseil présents confirment que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés dans les délais légaux. Le maire signale donc qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2018-05-126 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu et déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-05-127 **RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 414 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 208 700 \$**

Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans le délai imparti et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné et qu'une présentation du présent règlement a été faite lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu tenue le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a mentionné l'objet du règlement ainsi que le coût des projets impliqués et les modalités de financement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 414 (Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 208 700 \$) soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est **PROPOSÉ** par M. Frédéric Bastille, conseiller,
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement d'emprunt no 414 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 208 700 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune

2018-05-128

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Claude Caron
QUE la séance soit levée. Il est 20h06.

Alain Bélanger,
Maire

Daniel Dufour,
Directeur général